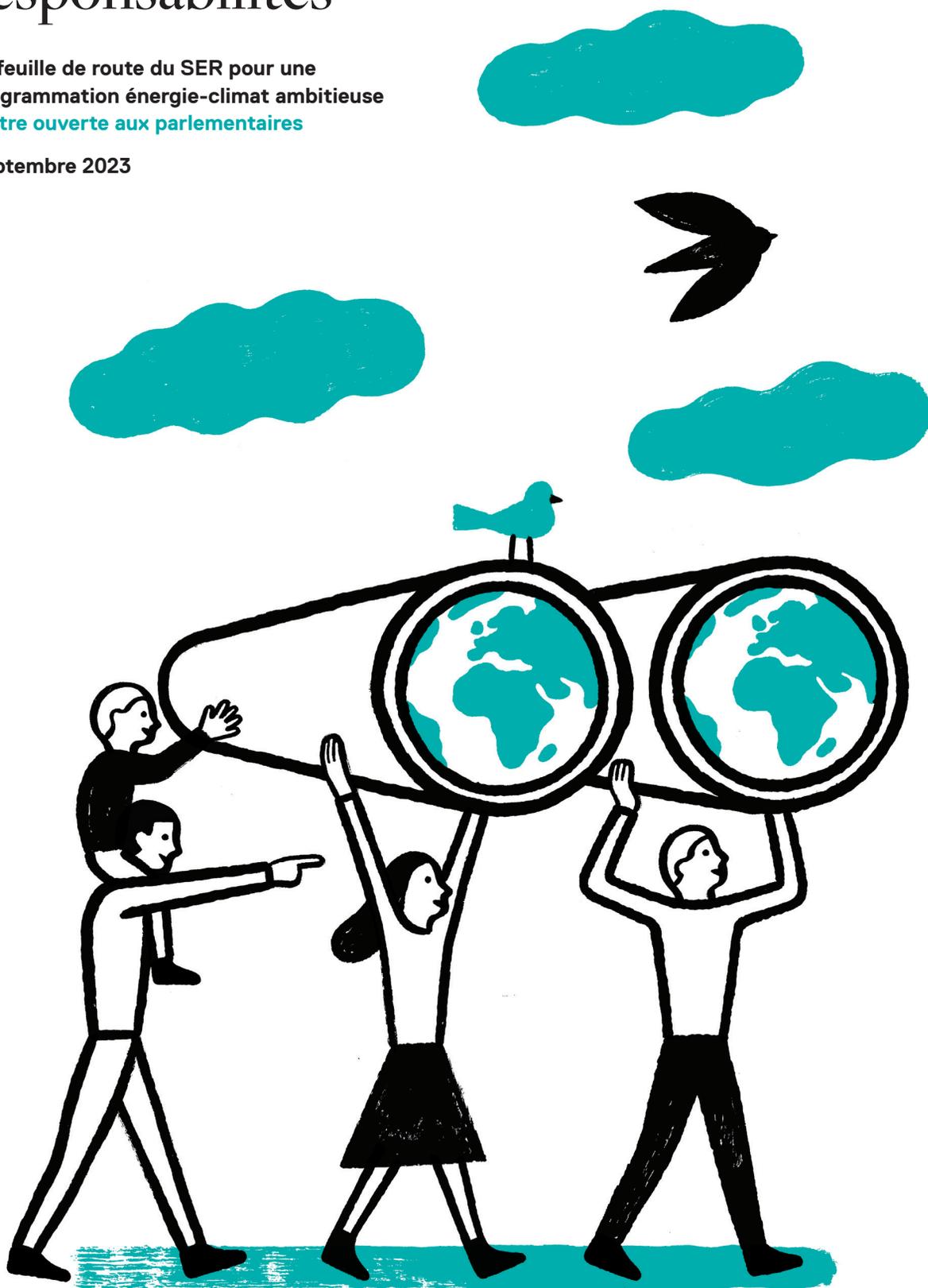


# Renouvelables

## Le temps des responsabilités

La feuille de route du SER pour une  
programmation énergie-climat ambitieuse  
[Lettre ouverte aux parlementaires](#)

Septembre 2023



## **Pour une programmation énergie-climat ambitieuse**

### **Préambule**

Lettre ouverte  
aux parlementaires  
p.3

**Les énergies  
renouvelables  
au service de  
l'indépendance  
et de la compétitivité  
de la France**  
p.5

**Des ambitions fortes  
pour une France forte :  
45 % d'énergies  
renouvelables en 2030**  
p.5

### **Les objectifs 2030 & 2035**

p.8

**Synthèse**  
p.8

**Une France  
sans énergies  
fossiles en 2035 ?**  
p.9

**Chaleur  
renouvelable**  
p.10

**Électricité  
renouvelable**  
p.11

**Gaz  
renouvelables**  
p.11

### **Méthodologie et sources**

p.12

# Préambule

## Lettre ouverte aux parlementaires

Jules Nyssen,  
Président du Syndicat des  
énergies renouvelables (SER)

Mesdames et Messieurs  
les parlementaires,

Pour bâtir la politique énergétique de la France, nous avons besoin d'un diagnostic partagé, d'une vision claire des objectifs et de la stratégie pour les atteindre. La loi de programmation énergie climat doit être l'occasion d'écrire un récit commun qui va nous engager non seulement pour les dix ans à venir, mais au-delà, sur le chemin de la neutralité carbone.

C'est à ce chantier que vous allez vous atteler, dans les prochaines semaines, et il s'agit évidemment d'un moment structurant pour notre pays, car nous devons éviter de reproduire les erreurs du passé. La Commission d'enquête parlementaire « visant à établir les raisons de la perte de souveraineté et d'indépendance énergétique de la France » a montré que les choix stratégiques en matière d'énergie, parce qu'ils engagent notre pays sur plusieurs décennies, ne peuvent plus faire l'économie

d'un diagnostic partagé et d'un débat public, avant d'être inscrits dans une loi qui fixe un cadre clair dans la durée et donne le récit de notre futur énergétique.

L'objectif poursuivi est la neutralité carbone en 2050. L'enjeu est d'y parvenir en construisant une sécurité d'approvisionnement énergétique plus souveraine et moins dépendante d'aléas géopolitiques, et en assurant l'accès à une énergie décarbonée à un prix raisonnable pour nos concitoyens et nos entreprises dans un contexte de réindustrialisation.

Il est donc essentiel d'identifier les piliers sur lesquels notre politique énergétique devra être en mesure de s'appuyer :

Il s'agit d'abord de trouver les moyens de **baiss**er notre consommation énergétique, de 40 % au moins d'ici 2050. Sans cet effort de sobriété, il ne sera pas possible de décarboner notre mix énergétique. Mais cet effort de sobriété n'est pas suffisant pour nous débarrasser des énergies fossiles qui composent encore 60 % de notre consommation finale. C'est pourquoi il faut développer massivement les énergies décarbonées. Plus vite nous le ferons, plus vite nous pourrons transformer notre industrie, et moins seront fortes les tensions sur les prix de l'énergie. →

Le deuxième pilier, c'est **l'électrification progressive des usages**, avec une électricité décarbonée bien entendu ! Cette électrification a une double vertu : elle substitue de l'énergie décarbonée à de l'énergie fossile d'une part, et elle contribue à améliorer l'efficacité de certains usages, on pense en particulier au rendement des moteurs électriques comparé à celui des moteurs thermiques. Les besoins sont immenses, notamment dans l'industrie ou les transports. Même dans un contexte de baisse globale de la consommation d'énergie, il y aura un accroissement massif de la demande en électricité. L'enjeu consiste à être capable d'y répondre, de façon compétitive et souveraine. Or, il y a un point sur lequel il convient d'insister. Comme le montrent les travaux préparatoires de RTE de l'édition 2023 du bilan prévisionnel, **à l'horizon de 2035 (celui de la prochaine Programmation pluriannuelle de l'énergie), seules les énergies renouvelables électriques seront en mesure d'apporter des électrons décarbonés additionnels** pour répondre à nos besoins. Ceci est une réalité indépendante des choix qui seront faits concernant la production électronucléaire. Plus que jamais, il n'est pas question de concurrence, mais bien de complémentarité. Il s'agit de faire en sorte que la France puisse marcher sur ses deux jambes électriques et tirer profit d'une offre exceptionnelle d'électricité décarbonée, qui n'existera dans aucun autre pays européen.

Mais il n'y a pas que les électrons dans la vie ! Vous le savez bien, **l'électricité ne pourra pas couvrir tous nos besoins énergétiques**. Le troisième pilier de notre politique énergétique est celui des énergies décarbonées non-électriques. Les ressources sont multiples et le potentiel important pourvu que l'on y investisse les moyens nécessaires. Il s'agit des gaz renouvelables, du bois énergie, des différentes formes de géothermie, de l'énergie solaire thermique, de la valorisation énergétique des déchets, des biocarburants, de l'exploitation du pouvoir thermique de la mer et des rivières, etc. Et ces ressources devront répondre à

des usages non électrifiés qui représenteront encore près de 45 % de notre consommation énergétique à l'avenir, au premier rang desquels certains modes de transport ou nos besoins de chaleur et de froid. Ce n'est pas anecdotique !

Les énergies renouvelables constituent donc un élément incontournable de notre transition énergétique. Sans elles, nous n'arriverons pas à atteindre nos objectifs de réindustrialisation, de compétitivité et de neutralité carbone. Cette « utilité sociétale » des énergies renouvelables est encore parfois mal comprise. Certains préfèrent mettre en avant leur impact sur le paysage alors que celui-ci a toujours évolué au gré des mutations énergétiques et industrielles de notre pays, et continuera de refléter nos futurs modes de vie, comme le rappellent les publications récentes de l'École nationale supérieure du paysage de Versailles\*. D'autres prétendent que les énergies renouvelables porteraient atteinte à la biodiversité, alors que l'une des toutes premières causes de la perte de biodiversité est le réchauffement climatique induit par les énergies fossiles que nous importons, et qui emportent avec elles une dette écologique du fait des impacts qu'entraînent leur extraction et leur transport. Car importer des énergies fossiles, c'est aussi exporter une atteinte à la biodiversité ailleurs.

Bien sûr, produire massivement des énergies renouvelables, c'est visible, et cela a un impact. Mais pas différemment de n'importe quel projet industriel ou d'infrastructure, et avec une contrepartie collective très claire et très positive. **Les énergies renouvelables, ce n'est pas un problème, c'est une solution !** C'est pour cela que la future loi énergie-climat doit embarquer les forces vives de notre pays. Il est essentiel de bâtir, dans un esprit de responsabilité et en faisant œuvre de pédagogie, une vision et un récit de la transition énergétique qui se fondent sur un diagnostic chiffré et articulé autour de solutions mobilisables à des échéances de temps

\* Imagier Paysage-Énergie, *L'évolution des paysages en France : quelle place pour l'énergie ?*, École Nationale Supérieure du Paysage de Versailles-Marseille, ADEME, 2021.

(2030, 2035, post-2035) qui répondent à la réalité de nos besoins. Il en va de la légitimité de l'action publique.

### **Les énergies renouvelables au service de l'indépendance et de la compétitivité de la France**

Les énergies renouvelables constituent un élément commun à toutes les stratégies potentielles de réponse aux enjeux d'indépendance et de compétitivité.

Et la France a la chance de disposer de **territoires** dans lesquels les ressources renouvelables – soleil, vent, eau, biomasse, chaleur du sous-sol, etc. – sont considérables et que chacun peut valoriser pour participer à son échelle à la transition énergétique.

Chaque **entreprise** dispose de leviers pour réduire son empreinte écologique en améliorant l'efficacité de ses processus, en produisant sa propre énergie renouvelable, ou en sécurisant son approvisionnement local via des contrats de gré à gré.

Chaque **citoyen** peut participer, seul ou de manière collective, à des opérations d'autoconsommation. Le rapide développement des installations en autoconsommation ces derniers mois montre d'ailleurs qu'il existe chez les Français une volonté de mieux maîtriser sa facture énergétique.

Il s'agit donc d'enclencher une dynamique collective à tous les étages de la société. C'est une démarche citoyenne qu'il faut créer sur la base de la conscience, heureusement très largement partagée que le changement climatique est une réalité, et que ne rien faire n'est pas une option. L'opinion publique y est prête pourvu que l'on mette sur la table des arguments objectifs notamment sur les effets immédiats et positifs que ces transformations peuvent avoir pour nos concitoyens.

Le développement des énergies renouvelables, dont chacun peut être acteur, permet à la France d'être plus indépendante, plus

compétitive et plus résiliente face aux risques liés au changement climatique à un moment où toutes les cartes sont rebattues dans le monde. Il permet également d'apporter à l'industrie et à l'agriculture des leviers d'action additionnels, et trace des perspectives positives et pleines de sens pour les jeunes diplômés comme pour les travailleurs en reconversion.

Enfin, parce qu'elles sont territoriales, les énergies renouvelables impliquent directement nos concitoyens. Elles placent les élus locaux au cœur de la politique énergétique. En rendant visible la production d'énergie, elles contribuent à une prise de conscience citoyenne et favorisent la sobriété et les logiques circulaires.

### **Des ambitions fortes pour une France forte : 45 % d'énergies renouvelables en 2030**

Pour toutes ces raisons, nous en appelons aujourd'hui à votre esprit de responsabilité. Le Parlement, en adoptant la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables, a marqué sa volonté de développer plus rapidement ces énergies propres et locales.

La présentation de la loi sur l'industrie verte montre en parallèle que les énergies renouvelables sont non seulement une solution de décarbonation pour l'industrie, mais aussi et surtout un secteur industriel en soi, avec un fort potentiel de croissance.

Le projet de loi de programmation énergie-climat (LPEC) constitue aujourd'hui « l'acte 3 » et doit donc, en toute logique, dresser des trajectoires ambitieuses de développement des énergies renouvelables. Cette ambition est également européenne, puisque la future directive dite « RED 3 » implique que 42,5 % de la consommation énergétique dans l'Union européenne proviennent de sources renouvelables d'ici 2030. Cette ambition, enfin, doit s'inscrire dans un horizon temporel allant au-delà de 2035, afin d'engager dès à présent les

investissements nécessaires à l'atteinte de la neutralité carbone en 2050 même s'ils n'auront d'effet sur la production d'énergie qu'au-delà de 2035.

Dans ce cadre, et avec cette publication, le SER souhaite contribuer à la définition des objectifs énergétiques pour 2030 et 2035, avec un objectif intermédiaire de 45 % d'énergies renouvelables dans notre consommation énergétique dès 2030. Les trajectoires proposées dans ce document sont le fruit d'une consultation très large que nous avons menée auprès de l'ensemble des filières renouvelables en France. Elles dessinent ce que nous considérons comme le chemin des possibles, en se fondant sur les hypothèses de consommation qui sont définies dans la Stratégie nationale bas-carbone actuelle. Nous espérons qu'elles permettront d'irriguer les travaux parlementaires, dans un esprit de responsabilité et de rassemblement.

Ainsi, l'adoption de la LPEC fixera les grands objectifs que la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) mise en œuvre par le gouvernement devra atteindre. Nous souhaitons rappeler aussi que cet exercice sera pour la première fois régionalisé. À cet égard, il est important que le rôle des comités régionaux de l'énergie soit réaffirmé. Ces comités, qui rassemblent autour de l'État et de la Région toutes les parties prenantes (collectivités locales, professionnels de l'énergie, associations de citoyens) devront jouer le rôle de parlements régionaux de l'énergie, être impliqués dans le déploiement territorial des énergies renouvelables, et être responsabilisés dans l'atteinte des objectifs régionaux.

Enfin, pour garantir la cohérence de la politique énergétique de notre pays avec la trajectoire définie, il nous semble indispensable que la LPEC prévoie la remise par l'État au parlement d'un rapport annuel sur l'exécution de la PPE au niveau national comme dans ses composantes régionales. Ce rapport permettrait le cas échéant d'identifier les contraintes administratives

ou réglementaires qui pourraient être levées pour stimuler la dynamique du déploiement des ENR et supprimer les surcoûts qui en découlent et qui nuisent à nos concitoyens comme à nos industries.

Ainsi, Mesdames et Messieurs les parlementaires, vous pourrez faire de cette loi de programmation énergie climat le socle de notre politique énergétique, expression éclairée des représentants de la nation, appuyée sur de nombreux travaux et analyses, et dont la finalité est la plus noble qui soit : écrire le récit de notre futur énergétique et assurer à notre société une fourniture d'énergie qui permette de préserver et d'améliorer notre cadre de vie collectif, au niveau national, et à l'échelle de la planète. Nous devons cette clarté aux générations futures !

# Les objectifs 2030 & 2035

## Synthèse

	SITUATION FIN 2020 (TWh)	OBJECTIFS 2030 (TWh)	OBJECTIFS 2035 (TWh)
Production de chaleur renouvelable	154	297	390
Production d'électricité renouvelable	121	255	389
Production de froid renouvelable <sup>1</sup>	0,8	2	3,8
Production de gaz renouvelables	17	71	138
<b>Total EnR</b>	<b>306</b>	<b>601</b>	<b>831</b>
Production EnR rapportée à la consommation finale d'énergie <sup>3</sup>	19 %	46 %	68 %

1. Principalement via de la géothermie profonde.

2. Comprend la production d'électricité, de chaleur, de froid & de biocarburants renouvelables, avec une hypothèse de 48 TWh pour ces derniers, issue des travaux préliminaires du secrétariat général à la planification écologique.

3. Les hypothèses de consommation finale de référence sont de 1321 TWh en 2030 et 1223 TWh en 2035 en cohérence avec la PPE et la SNBC publiées en 2020.

## Objectif 45% d'EnR en 2030

### PRODUCTION DE CHALEUR RENOUVELABLE

OBJECTIF 2030

**297 TWh**

OBJECTIF 2035  
**390 TWh**

Situation fin 2020 : 154 TWh

### PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE

OBJECTIF 2030

**255 TWh**

OBJECTIF 2035  
**389 TWh**

Situation fin 2020 : 121 TWh

### PRODUCTION DE GAZ RENOUVELABLE

OBJECTIF 2030

**71 TWh**

OBJECTIF 2035  
**138 TWh**

Situation fin 2020 : 17 TWh

### PRODUCTION DE FROID RENOUVELABLE

OBJECTIF 2030

**2 TWh**

OBJECTIF 2035  
**3,8 TWh**

Situation fin 2020 : 0,8 TWh

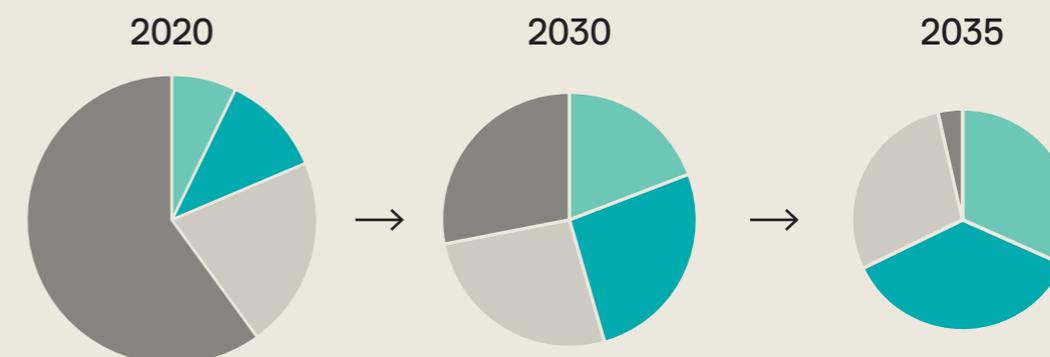
## Une France sans énergies fossiles dès 2035 ?

Les graphiques ci-dessous montrent qu'avec une politique déterminée combinant une baisse effective de la consommation, un déploiement accéléré des énergies renouvelables et une production nucléaire stable, la France sera en mesure de réduire drastiquement – dès 2030 – sa dépendance aux énergies fossiles, et de s'en passer de manière quasi-complète en 2035.

Tout « relâchement » sur l'un de ces trois piliers (baisse de la consommation, énergies renouvelables, nucléaire) se fera mécaniquement au profit des énergies fossiles. En effet, c'est bien la combinaison simultanée de ces trois piliers qui permettra de réussir la transition énergétique, car ils agissent en complément les uns avec les

autres : les énergies renouvelables électriques et l'énergie nucléaire permettront de couvrir à parts égales l'augmentation progressive de la demande d'électricité en 2035, tandis que les énergies renouvelables non-électriques seront indispensables pour couvrir les besoins qui n'auront pas pu être électrifiés ou supprimés grâce à la sobriété et à l'efficacité énergétique.

PART DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DÉCARBONÉES RAPPORTÉE À LA CONSOMMATION FINALE D'ÉNERGIE



- Énergies renouvelables électriques
- Énergies renouvelables non-électriques (comprend notamment les gaz renouvelables, la chaleur renouvelable et les biocarburants)
- Électricité nucléaire
- Énergies fossiles

	2020	2030	2035
Hypothèses de consommation finale d'énergie	1638 TWh	1321 TWh	1223 TWh

## Chaleur renouvelable

Filières	SITUATION FIN 2020 (TWh)	OBJECTIFS 2030 (TWh)	PART DANS LA CONSOMMATION DE CHALEUR EN 2030 (TWh)	OBJECTIFS 2035 (TWh)	PART DANS LA CONSOMMATION DE CHALEUR EN 2035
<b>Gaz renouvelables</b>	6,3	53	9,5%	105	21,2%
dont gaz renouvelables injectés dans le réseau <sup>1</sup>	1,8	46,4	8,4%	96	19,4%
dont chaleur fournie par des cogénérations au biogaz	4,5	6,6	1,2%	9	1,8%
<b>Bois énergie</b>	99,7	150	27%	172	34,7%
dont chauffage collectif	24	70	12,6%	90	18,2%
dont chauffage domestique	75,7	80	14,4%	82	16,6%
<b>Valorisation énergétique des déchets</b>	12,7	30	5,4%	30	6%
dont chaleur renouvelable des déchets résiduels	6,4	15	2,7%	15	3%
<i>dont chaleur de récupération</i>	6,4	15	2,7%	15	3%
<b>Solaire thermique</b>	1,2	7,5	1,4%	10	2%
dont résidentiel		3,75	0,7%	5	1%
dont grandes installations		3,75	0,7%	5	1%
<b>Géothermies</b>	7,3	16	2,9%	28	5,7%
dont géothermie de surface (dont PAC résidentiels)	4,8	10	1,8%	18	3,7%
dont géothermie profonde	2,5	6	1,1%	10	2%
<b>Autres PAC<sup>2</sup></b>	33,6	55	9,9%	60	12,1%
<b>Total EnR<sup>3</sup></b>	154	297	53,4%	390	78,8%
<b>Total EnR&amp;R<sup>4</sup></b>	161	312	56,1%	405	81,8%

1. Hypothèse que 80 % des gaz renouvelables injectés dans les réseaux sont *in fine* convertis en chaleur.

2. La trajectoire de la PPE pour les PAC est prolongée au-delà de 2028 de manière linéaire.

3. Hypothèse de consommation de chaleur de 555 TWh en 2030 & 495 TWh en 2035 ER.

4. Les EnR&R intègrent en plus la chaleur de récupération (en italique ci-dessus).

## Électricité renouvelable

Filières	SITUATION FIN 2022 (GW)	OBJECTIFS 2030 (GW)	PRODUCTION 2030 (TWh)	PART DANS LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ EN 2030 <sup>1</sup>	OBJECTIFS 2035 (GW)	PRODUCTION 2035 (TWh)	PART DANS LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ EN 2035 <sup>1</sup>
<b>Hydroélectricité</b>	25,5	26,7	68	11,3%	28,3	71	9,6%
dont STEP	5	5,5			6,7		
<b>Solaire photovoltaïque</b>	15,7	65	75	12,4%	115	132	17,9%
<b>Éolien terrestre</b>	20,6	38	84	13,8%	48	106	14,3%
<b>Éolien en mer</b>	0,5	4,5	16	2,6%	18	63	9%
<b>Énergies marines renouvelables (hydrolien)</b>	0	0,25	1	0,2%	1,25	4,4	0,6%
<b>Stockage (hors STEP)</b>	0,5	4			7		
<b>Bioénergies électriques<sup>2</sup></b>	2,2	2,8	11	1,8%	2,9	11,4	1,5%
dont biogaz de méthanisation (hors STEP & ISDND)	0,4	0,6	3,3	0,5%	0,7	3,9	0,5%
<b>Autres EnR électriques<sup>3</sup></b>			0,9	0,1%		1,9	0,3%
<b>Total EnR</b>	65	137	255	42%	213	389	53%

1. Production d'électricité de référence en 2030 de 600 TWh et de 740 TWh en 2035.

2. La catégorie bioénergies électriques comprend notamment la production électrique des centrales de cogénérations bois & biogaz ainsi que la part renouvelable de la valorisation des déchets.

3. Comprend la géothermie électrique, le solaire thermodynamique, l'énergie osmotique et des démonstrateurs d'énergies marines renouvelables comme l'houlomoteur.

## Gaz renouvelables

	SITUATION FIN 2022 (TWh)	OBJECTIFS 2030 (TWh)	OBJECTIFS 2035 (TWh)
<b>Gaz renouvelables injectés dans les réseaux</b>	7	58	120
dont biométhane de méthanisation & ISDND	7	47	80
dont nouveaux gaz <sup>1</sup>	0	11	40
<b>Gaz renouvelables non injectés dans les réseaux<sup>2</sup></b>	0	2	5
<b>Biogaz valorisé en cogénération électrique</b>	8,6	11	13
<b>Gaz renouvelables totaux (hors hydrogène)</b>	15,6	71	138

1. Les nouveaux gaz font référence aux procédés de pyrogazéification, gazéification hydrothermale et méthanation notamment.

2. Utilisation sur site hors cogénération sous formes de BioGNV ou pour des consommations non énergétiques par exemple.

# Méthodologie et sources

Les potentiels de développement des énergies renouvelables évoqués dans les pages précédentes ont été élaborés au sein des onze commissions de filières du Syndicat des énergies renouvelables (SER)\* ainsi qu'au sein de son conseil d'administration. Ils constituent une mise à jour pour l'horizon 2035 de *La feuille de route du SER pour une programmation énergie-climat ambitieuse* publiée en septembre 2022.

Ces volumes cibles sont une agrégation d'évaluations à dire d'experts des 500 entreprises adhérentes du SER. Pour animer le débat interne ayant permis la définition de ces volumes, de nombreuses sources ont été mobilisées, et notamment les données publiques et non confidentielles suivantes :

- Les études prospectives publiées ces dernières années, comme *Transition(s) 2050* de l'ADEME et *Futurs Énergétiques 2050* de RTE ;
- Les données des projets en cours de développement auprès des gestionnaires de réseaux, à savoir les projets dits « en développement » pour l'électricité renouvelable (que l'on peut notamment consulter année après année dans le *Panorama de l'électricité renouvelable*), ou les projets inscrits au registre de

capacité pour l'injection de biométhane ;

- Les engagements de l'Etat et de la filière pris dans le cadre du Pacte Eolien en mer de mars 2022.

Ces éléments ont été mis en regard des recensements de projets internes au SER ou de projection de planification par filière, comme cela a pu être fait pour les énergies marines renouvelables par exemple.

Tous les potentiels élaborés concernent la France métropolitaine hors Corse. Les territoires non-interconnectés avec la France continentale sont traités par des programmations pluriannuelles de l'énergie spécifiques et distinctes. Le SER publie à leur sujet des documents dédiés et distincts, comme le Panorama de l'électricité renouvelable en outre-mer.

Les hypothèses de consommation finale d'énergie sont celles retenues dans la Programmation pluriannuelle de l'énergie et la Stratégie Nationale Bas Carbone. Si, comme le suggèrent les dernières modélisations provisoires du Secrétariat Général à la Planification Écologique, les hypothèses de consommation d'énergie sont revues à la hausse pour 2030, la part des énergies renouvelables et du nucléaire diminueront mécaniquement, au profit des énergies fossiles.

\* Par ordre alphabétique : bois énergie, biocarburants, chauffage au bois domestique, énergies marines renouvelables, éolien en mer, éolien terrestre, gaz renouvelable, géothermie, hydroélectricité, solaire et valorisation énergétique des déchets. Retrouvez tous les détails sur : [www.syndicat-energies-renouvelables.fr/qui-sommes-nous/notre-organisation/commissions-et-poles-du-ser/](http://www.syndicat-energies-renouvelables.fr/qui-sommes-nous/notre-organisation/commissions-et-poles-du-ser/)

**Directeur de la publication**  
Jules Nyssen,  
président du SER

**Rédaction et coordination**

Robin Apolit  
Sarah Dalisson  
Salomé Durand  
Cyril Carobot  
Florence Daubrée  
Cynthia Kari  
Axel Richard  
Olivier Rebenaque  
Alexandre Roesch  
Jérémy Simon  
Sean Vavasseur  
Quitterie Vincent  
Maxime Vion  
Saint-Supéry  
Valérie Weber-Haddad

**Conception et réalisation graphique, secrétariat de rédaction**  
Atelier Marge Design

**Illustrations**  
Laurent Moreau

**Remerciements**  
Remerciements  
aux adhérents du SER  
pour leurs contributions.

Imprimé à Rennes  
(Média-Graphic)  
en septembre 2023  
sur Nautilus SuperWhite  
blanc FSC® Recycled  
100% – 120g et  
Nautilus SuperWhite  
blanc FSC® Recycled  
100% – 300g



**Syndicat des  
énergies renouvelables**

40-42 rue La Boétie – 75008 Paris  
T. 01 48 78 05 60 – [contact@enr.fr](mailto:contact@enr.fr)

[www.enr.fr](http://www.enr.fr)

[www.ser-evenements.com](http://www.ser-evenements.com)

 [@ser-enr](https://twitter.com/ser-enr)

 [Syndicat des énergies renouvelables](https://www.linkedin.com/company/ser-enr)

